

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

261ème SEANCE
BALE, MARDI 10 DECEMBRE 1991 A 9 HEURES 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal des 259ème et 260ème séances respectivement.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de novembre et des premiers jours de décembre 1991.(4)
- IV. Passage en revue annuel des développements au sein du mécanisme de change du SME.(5)
- V. Principes régissant l'accord préalable aux interventions en monnaies communautaires.(6)
- VI. Renouvellement des accords de swap avec la Norges Bank.(7)
- VII. Union économique et monétaire.(8)
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- (1) La séance devrait être terminée à l'heure du déjeuner.
 - (2) Le projet de procès-verbal de la 259ème séance a été diffusé le 8 novembre 1991. Celui de la 260ème séance sera transmis dans les prochains jours.
 - (3) La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance) et le Comité des Suppléants, à partir de documents ("graphiques surveillance", "graphiques taux de change effectifs", "tableaux de la concertation" et "série mensuelle de statistiques") qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis à Bâle aux Gouverneurs.
 - (5) La revue annuelle se fondera sur le Rapport No. 6 du Sous-Comité de Politique de Change préparé conformément au second point de son mandat permanent daté du 11 décembre 1990. Ce rapport sera diffusé dans les prochains jours.
 - (6) Sous ce point, le Comité examinera les arrangements mis en place au mois d'avril 1991 pour une période probatoire de six mois. Le

Secrétariat fera parvenir dans les prochains jours une note résumant les résultats de l'examen du Groupe de Surveillance.

- (7) Les accords de swap expirant le 31 décembre 1991, le Comité devra décider s'il y a lieu que les banques centrales de la CEE les renouvellent et à quelles conditions. Le Sous-Comité de Politique des Changes a suivi ce dossier et un résumé préparé par le Secrétariat sera transmis dans les prochains jours.
- (8) Le Comité peut souhaiter discuter des développements finaux de la Conférence Inter-gouvernementale (voir le résumé effectué par le Secrétariat des réunions de 11 au 12, 13, 25 au 26 novembre et du 1 au 2 décembre 1991).